

# Études et Résultats

N° 846 • juillet 2013

## Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé

Le personnel non médical des établissements de santé en France est relativement âgé, en particulier le personnel non soignant, parmi lequel les 50 ans et plus sont davantage représentés. Les structures d'âge des sages-femmes et professions non médicales soignantes sont plutôt diversifiées avec un personnel d'encadrement âgé, des sages-femmes et infirmiers jeunes et des aides-soignants vieillissants.

Les professionnels soignants âgés de moins de 30 ans travaillent davantage dans les centres hospitaliers universitaires et régionaux et dans les cliniques privées. Ils exercent également plus fréquemment dans les régions du nord de la France, au contraire des professionnels plus expérimentés, âgés de 50 ans et plus, plus présents dans le sud de la France.

Dans la moitié des régions françaises, les professionnels soignants âgés de 50 à 60 ans représentent plus du quart des salariés âgés de 20 à 60 ans. Cette situation va entraîner, dans les années à venir, de nombreux départs en retraite.

**Élodie KRANKLADER, Christelle MINODIER, avec la participation de Nathalie FOURCADE**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la population active française, l'âge moyen des personnels des établissements de santé augmente. Un quart d'entre eux sont âgés de 50 ans ou plus. Parallèlement, les écoles de santé ont formé davantage d'infirmiers et d'aides-soignants (augmentation de plus de 60 % du nombre de diplômés pour ces deux professions entre 2000 et 2010), ce qui a provoqué une affluence de jeunes professionnels dans les établissements<sup>1</sup>. Cette étude traite de la structure d'âge du personnel non médical et des sages-femmes salariés (encadrés 1 et 2), catégories désignées, dans la suite de l'étude, par le terme générique de « personnel », bien qu'elles n'incluent pas les médecins, afin d'en alléger la lecture. L'étude s'intéresse principalement au personnel soignant qui représente plus des deux tiers des effectifs des établissements de santé et sur lequel se concentrent donc les problèmes de gestion des effectifs et plus largement des ressources humaines.

### Le personnel non soignant est plus âgé

En 2009, l'âge moyen du personnel est de 41 ans. Les femmes (qui représentent 80 % des effectifs) sont légèrement plus jeunes que les hommes d'un an et demi de moins en moyenne (graphique 1). Le personnel masculin âgé de 50 à 60 ans représente 30 % des salariés hommes de 20 à 60 ans. Chez les femmes, cette part ne s'élève qu'à 25 %.

Le personnel non soignant, avec un âge moyen de 43 ans, est plus âgé que le personnel soignant et les sages-femmes (40 ans) (tableau 1). Les professions non soignantes sont surreprésentées<sup>2</sup> parmi les salariés de 50 ans et plus, alors que les professions soignantes et de sages-femmes sont davantage exercées par les moins de 30 ans<sup>3</sup>. Cela s'explique notamment par des âges de départ en retraite différents, le personnel non soignant étant globalement en catégorie sédentaire (encadré 3).

### Le personnel est plus jeune dans les cliniques privées

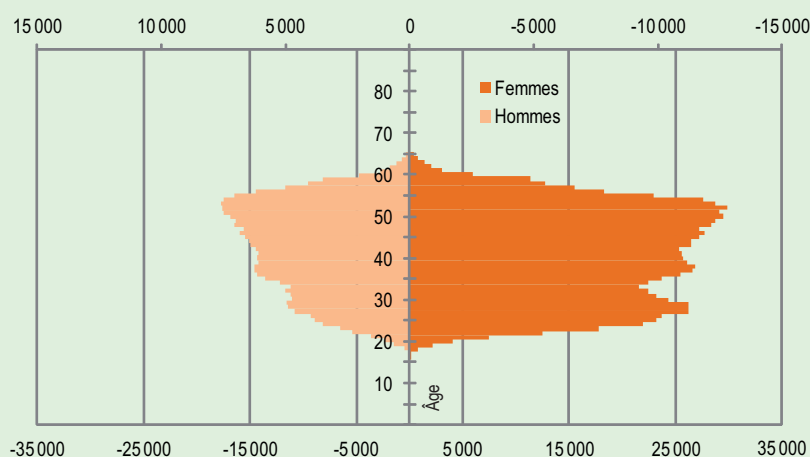
En 2009, le personnel a en moyenne 40 ans dans les cliniques privées et respectivement 41 et 42 ans dans les établissements publics et privés à but non lucratif, la différence d'âge étant davantage marquée au sein du personnel non soignant (graphique 2 et tableau 2).

Les moins de 30 ans sont surreprésentés dans les cliniques privées. Le personnel soignant et les sages-femmes

de moins de 30 ans sont également surreprésentés dans les centres hospitaliers universitaires (CHU) et régionaux (CHR) (23 % du personnel non médical soignant et des sages-femmes dans ces établissements, contre 20 % dans les autres établissements publics et les établissements privés à but non lucratif) [tableau 3]. *A contrario*, les professionnels soignants et sages-femmes de 50 ans et plus travaillent plutôt dans les établissements privés à but non lucratif. Il n'y a, en effet, pas de catégorie active

GRAPHIQUE 1

### Pyramide des âges des sages-femmes et du personnel non médical des établissements de santé



Lecture • En 2009, 29 000 sages-femmes et personnels non médicaux ont 30 ans (24 300 femmes et 4 700 hommes).

Champ • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés.

Sources • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

TABLEAU 1

### Sages-femmes et personnel non médical par tranche d'âge en 2009

Âge	Personnel non médical non soignant	Sages-femmes et personnel non médical soignant	Ensemble des sages-femmes et du personnel non médical
<b>Répartition par âge (en %)</b>			
Moins de 30 ans	15	21	19
30-39 ans	24	26	26
40-49 ans	29	28	29
50 ans et plus	32	24	26
<b>Quantiles</b>			
Q1	34	31	32
Q2	44	40	41
Q3	52	49	50
Moyenne	43	40	41

Lecture • En 2009, 50 % du personnel non médical non soignant a entre 34 et 52 ans ; 25 % a moins de 34 ans (Q1) et 25 % plus de 52 ans (Q3).

Champ • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés.

Sources • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

1. La réforme licence/master/doctorat, mise en place en 2009, permet le prolongement de certaines formations vers un master, voire un doctorat. Elle pourrait avoir un impact sur l'âge des professionnels débutant leur carrière d'ici quelques années.

2. La notion de sur- ou sous-représentativité d'un individu dans une classe donnée signifie que ce type de population est plus ou moins présent dans la classe en question que dans la population totale étudiée. Ici, la proportion de personnel non médical non soignant est plus importante parmi le personnel âgé de plus de 50 ans que parmi l'ensemble du personnel.

3. Un test d'indépendance statistique confirme ces résultats.

pour les personnels de ces établissements.

Dans les établissements publics, les titulaires, d'une moyenne d'âge de 42 ans, sont plus âgés que les contractuels (environ 35 ans) [tableau 4]. Les titulaires âgés de 50 à 60 ans représentent en effet près de 29 % des titulaires âgés de 20 à 60 ans. Cette proportion est de 13 % pour les contractuels, car ceux-ci ont en effet un taux de turnover plus élevé et une partie d'entre eux sont titularisés au

bout de quelques années. De façon plus générale, comme la titularisation dans un établissement public se fait après avoir acquis une certaine expérience, les titulaires entrent plus tardivement dans la fonction publique, mais ils partent également plus tôt en retraite.

### Les structures d'âge diffèrent selon les professions

Le personnel d'encadrement est nettement plus âgé que les

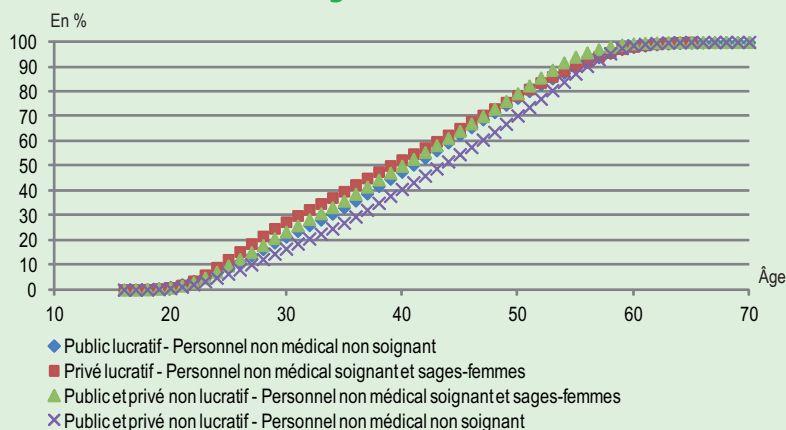
autres professions soignantes et les sages-femmes (48 ans et demi en moyenne, contre 37 à 41 ans pour ces autres professionnels [graphique 3]), ce qui correspond à l'expérience requise pour l'exercice de cette fonction<sup>4</sup>.

Chez les sages-femmes, les jeunes professionnels sont très nombreux (graphique 4), et l'âge moyen est de 37 ans. Cette profession est à 98 % féminine. Compte tenu de l'ouverture relativement récente de cette

4. L'une des conditions d'accès à la formation de cadre de santé est de justifier d'au moins quatre années d'exercice professionnel effectif à temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.

## GRAPHIQUE 2

### Répartition par âge des sages-femmes et du personnel non médical selon la catégorie d'établissements



**Lecture** • En 2009, 50 % du personnel non médical non soignant a moins de 41 ans dans les établissements privés lucratifs, contre moins de 44 ans dans les établissements publics et privés non lucratifs.

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

## TABLEAU 2

### Sages-femmes et personnel non médical par tranche d'âge et par catégorie d'établissements en 2009

Âge	Sages-femmes et personnel non médical soignant				Personnel non médical non soignant			
	Établissements publics	Établissements privés non lucratifs	Établissements privés lucratifs	Ensemble des établissements	Établissements publics	Établissements privés non lucratifs	Établissements privés lucratifs	Ensemble des établissements
<b>Répartition par âge (en %)</b>								
Moins de 30 ans	21	20	25	21	14	15	19	15
30-39 ans	27	24	25	26	23	24	26	24
40-49 ans	29	27	26	28	29	30	30	29
50 ans et plus	23	29	25	24	33	32	25	32
<b>Quantiles</b>								
Q1	31	31	30	31	35	34	32	34
Q2	40	42	40	40	44	44	41	44
Q3	49	51	49	49	52	52	50	52
Moyenne	40	41	40	40	43	43	41	43

**Lecture** • En 2009, 50 % des sages-femmes et du personnel non médical soignant a entre 31 et 49 ans dans les établissements publics ; 25 % a moins de 31 ans (Q1) et 25 % plus de 49 ans (Q3).

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

## ENCADRÉ 1

### La déclaration annuelle de données sociales (DADS)

La DADS est une formalité déclarative, commune aux administrations sociales et fiscales, qui couvre près de 75 % des emplois salariés (les 25 % restants concernent la fonction publique de l'État, les services domestiques et les activités extraterritoriales). Les principales informations recueillies dans les DADS concernent l'établissement (numéro SIRET, code APE, nombre de salariés inscrits au 31 décembre, montant total des rémunérations annuelles, etc.) et le salarié (âge, sexe, nature de l'emploi, type de contrat, périodes d'emploi, nombre d'heures salariées, rémunération).

### Le système d'information des agents du secteur public (SIASP)

Le SIASP est une déclinaison des DADS spécifique aux trois fonctions publiques. Ces données, produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), sont exploitées par la DREES pour la fonction publique hospitalière (FPH). Le SIASP intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, notamment liées au statut de l'agent : grade, échelon, indice, etc. Ce fichier remplace les DADS pour les hôpitaux publics à partir de 2008.

### Concept de poste

Les postes ou emplois salariés, au sens des DADS, correspondent au nombre de personnes employées par chacun des établissements tout au long de l'année. Les salariés ayant changé d'établissement au cours de l'année ou exerçant à temps partiel dans plusieurs établissements distincts sont donc comptés plusieurs fois. La notion de poste des DADS représente une période d'emploi d'un agent dans un établissement.

### Champ de l'étude

Le champ retenu dans cette étude correspond aux sages-femmes et personnels médicaux salariés des établissements de santé rémunérés au mois de décembre, hors bénéficiaires d'emplois aidés, sur des postes non annexes (postes dont le volume de travail est suffisant en termes de rémunération, nombre d'heures et durée d'emploi) et ayant une durée de poste ainsi qu'un nombre d'heures rémunérées et un salaire net non nuls. Sont comptés également les salariés des établissements sociaux, médicaux-sociaux et de formation dépendant d'entités juridiques publiques sanitaires. Ce champ est similaire à celui retenu pour la fonction publique<sup>4</sup> hospitalière dans les rapports annuels de la fonction publique à la période considérée près (personnels rémunérés en décembre dans cette étude versus personnels ayant eu un emploi sur l'année).

1. Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Faits et chiffres : [www.fonction-publique.gouv.fr/publications/fonction-publique-faits-et-chiffres-0](http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/fonction-publique-faits-et-chiffres-0)

profession aux hommes<sup>5</sup>, ces derniers sont particulièrement jeunes (30 ans en moyenne).

Les autres professionnels soignants ont un âge moyen très proche : entre 39 et 41 ans selon la catégorie de personnel. Cependant, les structures d'âge ne sont pas similaires. Les jeunes infirmiers âgés de 25 à 35 ans sont plus nombreux que les infirmiers âgés de 50 à 60 ans, même si l'on peut observer un creux entre 31 et 37 ans (graphique 5). Il y a deux explications à cela. La première est que les quotas d'entrée en formation d'infirmier ont quasiment doublé entre 1998 et 2003, passant de 16 000 à 30 000 étudiants, ce qui a engendré une hausse du nombre de diplômés délivrés sur la période récente. La seconde est l'obligation<sup>6</sup> qu'ont les infirmiers d'exercer pendant deux ans en tant que salariés sous la responsabilité d'un cadre de santé dans un établissement de santé, avant de passer à un mode d'exercice libéral ou salarié non hospitalier.

Les aides-soignants et les agents de services hospitaliers (ASH) sont, quant à eux, plus âgés. 57 % des aides-soignants ont entre 40 et 60 ans et un quart ont 50 ans ou plus (graphique 6). Les départs en retraite sont d'ores et déjà la cause de 17 % des fins de contrat d'aides-soignants survenues en 2009, soit l'un des taux de départ les plus élevés au sein du personnel soignant. Seuls les ASH ont un taux plus élevé, avec 19 % de départs en retraite parmi les fins de contrat en 2009. Chez les ASH, les femmes ont en moyenne 40 ans et demi et les hommes deux ans de moins. Les hommes sont de tous âges, contrairement aux femmes (graphique 7), dont la moitié est âgée de 40 à 55 ans. Ainsi, de nombreux départs en retraite sont à anticiper au cours des prochaines années pour ces deux catégories de personnels, qui appartiennent aux catégories actives (encadré 3) même si la réforme de 2010 sur les retraites a reculé leur âge légal de départ de 55 à 57 ans (la part de

■ TABLEAU 3

### Sages-femmes et personnel non médical soignant selon la catégorie d'établissements

Catégories d'établissements	En %	
	Part des moins de 30 ans	Part des plus de 50 ans
CHU/CHR	23	24
Autres établissements publics	20	23
Établissements privés à but non lucratif	20	29
Établissements privés à but lucratif	25	25
<b>Ensemble des établissements</b>	<b>21</b>	<b>24</b>

**Lecture** • En 2009, 23 % des sages-femmes et du personnel non médical soignant a moins de 30 ans dans les CHU/CHR. Pour l'ensemble des établissements de santé, cette part s'élève à 21 %.

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical soignant salariés.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

■ TABLEAU 4

### Sages-femmes et personnel non médical des établissements publics en 2009, par type de contrat

Âge	Titulaires	Contractuels	Ensemble des sages-femmes et du personnel non médical
<b>Répartition par âge (en %)</b>			
Moins de 30 ans	14	47	19
30-39 ans	26	24	26
40-49 ans	32	17	29
50 ans et plus	29	13	26
<b>Quantiles</b>			
Q1	34	24	32
Q2	43	31	41
Q3	51	42	50
Moyenne	42	34	41

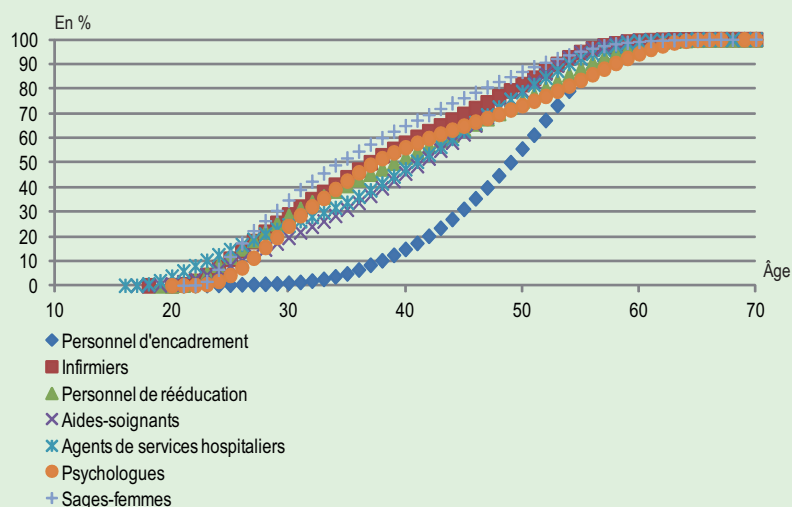
**Lecture** • En 2009, 50 % des sages-femmes et du personnel non médical titulaires ont entre 34 et 51 ans ; 25 % ont moins de 34 ans (Q1) et 25 % plus de 51 ans (Q3).

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés des établissements publics.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

■ GRAPHIQUE 3

### Répartition par âge des sages-femmes et du personnel non médical selon la catégorie de personnel



**Lecture** • En 2009, quasiment la moitié du personnel d'encadrement a 50 ans ou plus.

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes et personnel non médical salariés.

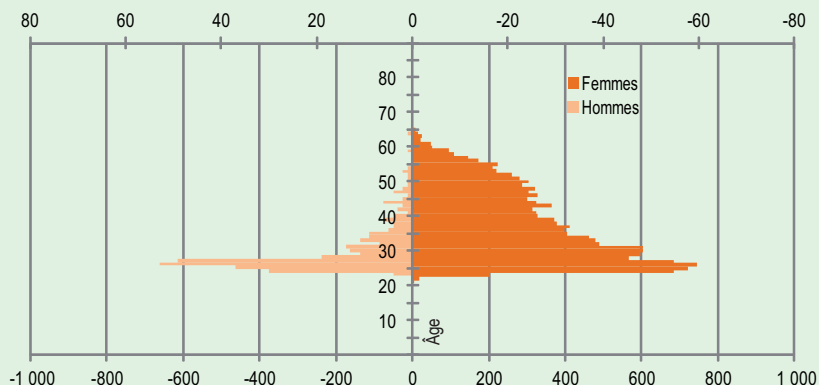
**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

5. Avant 1982, il fallait être de sexe féminin pour se présenter au concours d'entrée à l'École des sages-femmes. Cette clause a disparu à la suite d'une directive européenne qui portait sur la non-discrimination sexuelle dans toutes les professions.

6. Cette expérience professionnelle exigée répond à l'article L.162-12-2 du Code de la Sécurité sociale.

GRAPHIQUE 4

**Pyramide des âges des sages-femmes dans les établissements de santé**



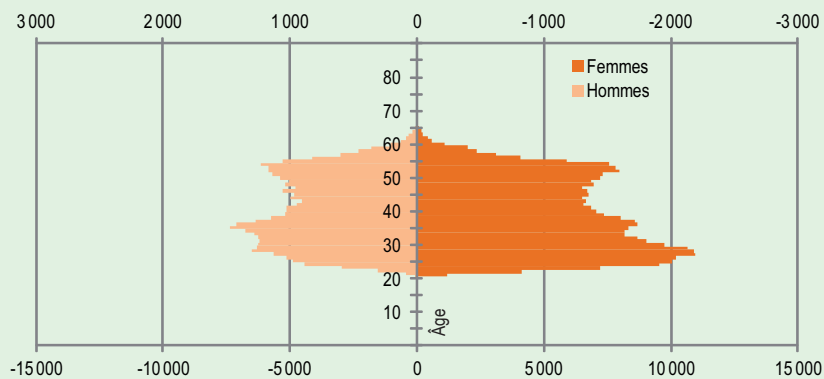
**Lecture** • En 2009, 615 sages-femmes ont 30 ans (602 femmes et 13 hommes)..

**Champ** • France métropolitaine et DOM, sages-femmes salariées.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

GRAPHIQUE 5

**Pyramide des âges des infirmiers dans les établissements de santé**



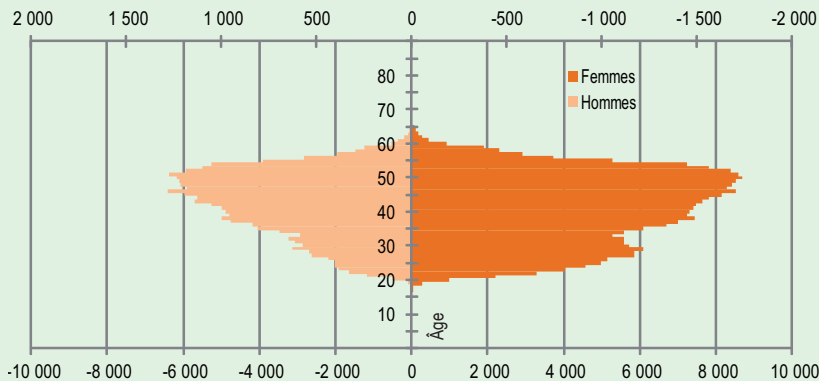
**Lecture** • En 2009, 11 000 infirmiers ont 30 ans (9 800 femmes et 1 200 hommes).

**Champ** • France métropolitaine et DOM, infirmiers salariés.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

GRAPHIQUE 6

**Pyramide des âges des aides-soignants dans les établissements de santé**



**Lecture** • En 2009, 6 300 aides-soignants ont 30 ans (5 700 femmes et 600 hommes).

**Champ** • France métropolitaine et DOM, aides-soignants salariés.

**Sources** • INSEE, SIASP-DADS 2009, traitements DREES.

ENCADRÉ 2

**Les sages-femmes et le personnel non médical des établissements de santé**

Le personnel non médical salarié des établissements de santé est composé de personnel soignant (qui représente plus des deux tiers des effectifs) et non soignant. Le personnel non médical soignant est principalement composé d'infirmiers (40 % en 2010), d'aides-soignants (34 %), d'agents de services hospitaliers (16 %). Sont également pris en compte les cadres de santé, les psychologues et le personnel de rééducation. Le personnel non médical non soignant regroupe le personnel administratif, éducatif et social, médico-technique et technique et ouvrier.

Dans les établissements publics, les contractuels représentent 16 % des sages-femmes et du personnel non médical, cette proportion variant, selon les catégories de personnel, de 2 % pour le personnel d'encadrement à 54 % pour les psychologues. En moyenne plus jeunes, les contractuels voient leur part augmenter depuis 2001.

**Hausse des effectifs entre 2001 et 2010**

Les effectifs, en comptant le personnel des établissements non sanitaires dépendant d'entités juridiques sanitaires, ont augmenté de 14,5 % en équivalent temps plein (ETP) entre 2001 et 2010. Le personnel non médical soignant est en hausse de 15 %. Les ETP des infirmiers ont augmenté de 17 % sur la période, la hausse étant plus prononcée au début des années 2000, à la suite d'une augmentation des quotas d'entrées aux Instituts de formation en soins infirmiers et donc du nombre de diplômes délivrés.

ENCADRÉ 3

**Départs en retraite dans la fonction publique hospitalière**

En 2009, l'âge moyen de départ en retraite des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) est de 57 ans en moyenne. Pour les sages-femmes et le personnel soignant, l'âge moyen de départ en retraite varie de 52 ans et demi à 61 ans et demi : 52 ans et demi pour les sages-femmes, 55 ans et demi pour les infirmiers, 56 ans pour les aides-soignants et agents de services hospitaliers, 58 ans et 58 ans et demi respectivement pour le personnel d'encadrement et le personnel de rééducation et enfin, 61 ans et demi pour les psychologues.

Suite à la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 détermine l'augmentation progressive de l'âge légal de départ en retraite, notamment celui des fonctionnaires :

- agents de catégorie active (sages-femmes, aides-soignants, agents de services hospitaliers, personnel de rééducation, manipulateurs en électroradiologie médicale, etc.) et infirmiers en activité en 2012 ayant fait le choix de rester en catégorie B<sup>1</sup> : de 55 à 57 ans ;
- infirmiers en activité en 2012 ayant fait le choix de passer en catégorie A : de 55 à 60 ans ; 52,3 % des infirmiers ont fait le choix de la catégorie A<sup>2</sup>.
- nouveaux infirmiers diplômés à partir de 2012 en catégorie A sédentaire au regard du droit des pensions<sup>3</sup> : de 55 à 62 ans ;
- autres agents de catégorie sédentaire (cadres de santé, personnels administratif, technique et ouvrier) : de 60 à 62 ans.

Ce recul de l'âge légal de départ en retraite des agents de la FPH se fait progressivement, à raison de quatre mois pour la génération née en 1951 et cinq mois chaque année, pour les générations nées entre 1952 et 1955.

1. Le protocole d'accord du 2 février 2010 prévoit l'intégration des infirmiers de la fonction publique hospitalière dans la catégorie A. Ce dispositif, mis en œuvre par le décret n° 2010-1139, est effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Pour les personnels infirmiers de catégorie B en poste, il donnait la possibilité de choisir entre la nouvelle catégorie « B NES » et la catégorie A, ce droit d'option devant être exercé avant le 31 mars 2011. Passé ce délai, les infirmiers n'ayant pas exprimé leur choix ont été reclassés par défaut en catégorie B.

2. Résultat des réponses de plus de 80 % des effectifs concernés par ce droit d'option. Ces parts varient toutefois selon les régions : moins de 50 % en Bourgogne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et PACA et plus de 60 % en Corse, Haute-Normandie, Limousin et Île-de-France.

3. Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière.

